

Observations sur la Première Tablette Magique d'Arslan Tash

A. CAQUOT
Collège de France, Paris

L'édition de la seconde tablette magique d'Arslan Tash¹ m'a donné l'occasion de reprendre l'examen de la première tablette publiée en 1939 par le Comte Robert du Mesnil du Buisson et plusieurs fois commentée depuis,² en particulier par l'éminent jubilaire qui a bien voulu que ces lignes lui fussent dédiées. Theodor H. Gaster a écrit sur la première tablette d'Arslan Tash les pages les plus érudites et les plus pénétrantes, rassemblant tout ce que l'étude comparative du folklore peut apporter à l'intelligence du document phénicien, si bien que nul historien des religions ne peut se dispenser de recourir à l'article fondamental qu'imprima en 1942 la revue *Orientalia*. Les observations présentées ici ne remettent pas en cause l'interprétation générale de l'amulette, ni les croyances magico-religieuses qu'elle met en oeuvre, mais seulement quelques points de détail sur lesquels la controverse n'a guère cessé depuis l'*editio princeps*. La plupart des sémitisants qui ont écrit sur l'amulette paraissent n'avoir utilisé que les photographies et dessins illustrant la publication de R. du Mesnil du Buisson. H. Torczyner déclare bien avoir eu en mains un moulage de la tablette, malheureusement ses lectures originales sont aussi incertaines pour l'épigraphiste que son interprétation d'ensemble l'est pour le linguiste et l'historien des religions.³ Grâce à l'amabilité du Comte R. du Mesnil du Buisson, j'ai pu disposer pour la présente étude d'un excellent moulage exécuté après la découverte de l'amulette en 1933. Un examen attentif de cette pièce me paraît corroborer le jugement récemment porté par F. M. Cross et R. J. Saley sur le travail de l'éditeur: "The editio prin-

1 A. Caquot et R. du Mesnil du Buisson, "La seconde tablette ou 'petite amulette' d'Arslan Tash," *Syria* 48 (1971), 391-406.

2 R. du Mesnil du Buisson, "Une tablette magique de la région du Moyen Euphrate," *Mélanges syriens offerts à M. René Dussaud* (Paris, 1939), 421-34; idem, *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1939-40), 156-61; A. Dupont-Sommer, "L'inscription de l'amulette d'Arslan Tash," *Revue de l'histoire des religions* 120 (1939), 133-59; W. F. Albright, "An Aramaean Magical Text from the Seventh Century B. C.," *BASOR* 76 (1939), 5-11; Th. H. Gaster, "A Canaanite Magical Text," *Orientalia* 11 (1942), 41-79; H. Torczyner, "A Hebrew Incantation Against Night Demons from Biblical Times," *JNES* 6 (1947), 18-29; A. Van den Branden, "La tavoletta magica di Arslan Tash," *Bibbia e Oriente* 3 (1961), 41-47; H. Donner et W. Röllig, *Kanaanäische und aramäische Inschriften* (Wiesbaden, 1964), I: no. 27; F. M. Cross et R. J. Saley, "Phoenician Incantations on a Plaque of the Seventh Century B. C. from Arslan-Tash in Upper Syria," *BASOR* 197 (1970), 42-49.

3 Voir les critiques de Th. H. Gaster, dans "The Magical Inscription from Arslan Tash," *JNES* 6 (1947), 186-88.

ceps was excellent, given the great difficulty of the text, and a number of its readings are more reliable than those proposed in subsequent treatment of the incantations.” Il me convainc également de l’exactitude de plusieurs remarques et améliorations présentées par F. M. Cross et R. J. Saley qui ont repris l’étude de l’amulette sur un nouveau jeu de photographies fourni par le Musée d’Alep : il est sûr, en particulier, que le premier interprète a négligé quelques lettres des petites inscriptions. Il me permet enfin de corriger certaines lectures tenues pour acquises et de soumettre quelques suggestions nouvelles sur des passages délicats.

Le texte gravé en grandes lettres sur le champ de la tablette, au recto et au verso, se lit aisément. Je suis néanmoins certain qu’une erreur a été commise dans la lecture de la ligne 2 et qu’il faut en conséquence modifier la traduction du début.

Comme le notent F. M. Cross et R. J. Saley, on ne peut lire à la ligne 1 que *lhšt l’t*. ‘*lt*’. Il n’y a pas la moindre trace du *p* supposé par W. F. Albright, lisant ‘*pt*’, ni place où le *p* aurait pu se trouver. À l’exception d’A. Van den Branden, tous les exégètes ont suivi Albright et suppléé un *p*, de manière à retrouver le même nom, à finale araméenne, qu’à la première ligne de la petite inscription de la sphynge, ‘*pt*’ ‘la (ou les) Volante(s)’. La suggestion d’Albright demeure acceptable, mais à titre de correction du texte. Il est en effet improbable que ‘*t*’ soit le nom de la déesse connue plus tard, presque exclusivement dans des anthroponymes théophores araméens et dans le nom divin composé ‘*tr’tb*-Atargatis.⁴ La construction *lhšt l-* semble indiquer que le nom suivant est celui d’une entité maléfique, car *lhšt l-* signifie ‘conjuraison contre’ et non ‘incantation à’ si l’on considère la formule initiale de la seconde amulette d’Arslan Tash et l’emploi du verbe *lāḥaš* avec un *l-* marquant le *dativus incommodi* en hébreu post-biblique.⁵

Identifiant ‘*t*’ à la déesse ‘Ateh, l’éditeur était conduit à traduire ‘*lt*’ par ‘déesse’. Il est étonnant que son opinion ait été si souvent répétée alors même qu’on se refusait à prendre ‘*t*’, corrigé en ‘*pt*’, pour un nom divin. Je donnerais plus volontiers raison à H. Torczyner reconnaissant en ‘*lt*’ de la ligne 2 le même terme qu’à la ligne 9. Mais il n’y a pas lieu de donner au mot deux acceptions différentes, de traduire ‘*lt*’ par ‘pacte’ à la ligne 9 et par ‘malédiction’ à la ligne 2. En hébreu biblique *ālāḥ* au sens de ‘malédiction’ est secondaire;⁶ le mot est pratiquement synonyme de *bērit* en Deut. 29:11, 18-20; Ezek. 16:59; 17:16-19; Neh. 10:30. Je traduirais donc ‘*lt*’ de la ligne 2 par ‘pacte’. La conjuration est ainsi présentée

4 L’origine du nom divin ‘*tr’tb*’ a été expliquée par W. F. Albright (“The Evolution of the West-Semitic Divinity ‘An-‘Anat-‘Attā,” *AJS* 41 [1924-25], 73-101, en particulier, 90f.). Le nom divin ‘*tb*’ n’est attesté, isolé, que par des textes tardifs et évhésimants, sous la forme grecque *Gatis* dans le *Deipnosophe* d’Athénée (VIII:37), citant Antipatros de Tarse, et sous la forme syriaque ‘*ty*’ dans le texte du Pseudo-Méliton publié par W. Cureton (*Spicilegium syriacum* [London, 1855], 44).

5 Le Talmud de Jérusalem (*Shabbat* 14:3, 14c) parle de gens *lōḥāšīm la-‘ayin* le jour du Sabbat. Il ne s’agit pas d’incantateurs cherchant à guérir les yeux, mais d’exorcistes conjurant le mauvais oeil. La traduction française de M. Schwab (*Le Talmud de Jérusalem* [réimp. Paris, 1960], 3:152) est un bon exemple de contre-sens rationaliste: “réciter des formules de prière pour guérir les ophtalmies.”

6 Voir G. R. Driver, *JSS* 10 (1965), 93f.

comme un document d'alliance, un "testament," dont l'initiateur est nommé plus loin et dont le médiateur est le dieu *ssm* 'Sasom', mentionné au début de la ligne 2.

Après le nom de Sasom, tous les interprètes ont lu, à la fin de la ligne 2, *bn pdrš* et tous, sauf Torczyner, y ont rattaché les deux premières lettres de la ligne 3 *š*', créant ainsi un monstrueux *pdršš*' qui a suscité bien des spéculations inutiles.⁷ En fait, il est impossible de lire *pdrš* à la fin de la ligne 2. On ne voit pas de *š*, mais une barre vigoureusement tracée, épaissie à la base et longue de près de 5 mm. Cette barre ne saurait être confondue avec le jambage de droite d'un *š*, lequel ne mesure pas plus de 3 mm. C'est donc une marque de séparation plus forte que le trait (de 2 mm. au maximum) placé parfois entre les mots et transcrit par un point. La ligne 2 ne porte que *ssm . bn pdr/*. Il en résulte que Sasom est donné comme le fils d'une divinité assez bien connue à Ougarit et non d'un mystérieux *pdršš*'. Quant à *š*', au début de la ligne 3, c'est un mot indépendant, constituant le premier terme de la conjuration proprement dite. Avec H. Torczyner, j'y verrais l'impératif du verbe *nš*' 'élever', représentant peut-être un abrégement de l'expression *nš' l špt* 'porter aux lèvres' (c'est à dire 'commencer à parler').⁸

š' a pour complément direct *'lw*, dont la lecture est certaine, suivi d'un point de séparation. Cross et Saley qui ont bien lu le *w*, comme l'éditeur, le tiennent pour une dittographie du *w* initial de la ligne 3. La présence du point de séparation met en garde contre cette solution. *'lw* est plus probablement une "scriptio plena" du pronom démonstratif pluriel, écrit *'l* en phénicien, *'l* en néo-punique, *ily* en punique plautinien;⁹ le timbre de la consonne finale serait le même qu'en hébreu mishnique *'ellū*, contrastant avec l'hébreu biblique *'elleb*, 'ces'.

Si *š*' est un impératif, la construction de la phrase oblige à tenir 'mr des lignes 4-5 pour une forme verbale parallèle. Je me rallie à l'opinion de Torczyner qui le rend par "dis" et je propose pour le début de l'inscription du champ la traduction suivante:

Conjuration contre la (ou les) Vo <1> ante(s), pacte

de Sasom fils de Pidar.

Prononce ces (paroles)

et à l' (ou aux) Etrangleuse(s) dé-

clare: . . .

La traduction de *hnqt* par le pluriel 'Etrangleuses' peut être préférée, parce que les verbes de la conjuration commençant à la ligne 5 présentent tous deux un suffixe *-n* que l'analogie de l'hébreu invite à reconnaître pour une désinence de 2ème personne féminin pluriel. Dans *bl tdrkn* 'ne foulez pas', à la ligne 8, le *-n* est certain; à la ligne 6, celui de *bl tb'n* 'n'entrez pas', a échappé à R. du Mesnil du Buisson, mais a été perçu par Albright; il est visible sur le moulage.

7 En particulier celles de W. Fauth ("Ssm bn pdršša," *ZDMG* 120 [1970], 229-56).

8 On lit *tš' l šptyk* dans l'inscription araméenne de Sfiré (III:14-15); cf. Ps. 16:4.

9 Sur la valeur du *y* en punique plautinien, voir M. Sznycer, *Les passages puniques en transcription latine dans le "Poenulus" de Plaute* (Paris, 1967), 150.

La fin de la ligne 8 présente, après le *k* final, une éraflure assez petite pour que le jambage d'un autre *k* ou d'un *r* ait subsisté si le scribe avait voulu tracer l'une de ces lettres. Il est donc impossible de lire *kk* ou *kr* comme on l'a soutenu. On trouve simplement: (8) . . . *k(9)rt ln 'lt* qu'on peut traduire, à la suite de Th. H. Gaster, "il a été conclu un pacte avec nous," ou "il a conclu un pacte avec nous," le sujet étant *šr* pour le verbe *krt* de la ligne 8-9 comme pour le verbe *krt* de la ligne 10. L'identification de *šr* au dieu Assur, proposée par Th. H. Gaster, me paraît plus vraisemblable que son identification à Ashérah, retenue par A. Dupont-Sommer, W. F. Albright, F. M. Cross et R. J. Saley.¹⁰

A la fin de la ligne 13, on distingue sur le moulage, après *b'lt . šmm b'lt. šmm w'rs* "par le pacte des cieux et de la terre," un cercle presque fermé, gravé sur la tranche latérale, qui ne peut être qu'un '. A la ligne 14, juste devant le pied gauche du dieu, je discerne la partie supérieure d'un *d*. On lira donc '*d 'lm* 'pour toujours' ou 'témoins éternels', et non ('*rs*) '*lm*, '(terre) éternelle'.

La ligne 15, écrite sur la tranche inférieure, est mutilée à ses deux extrémités. A droite, le premier mot lisible est '*rs*. Il est précédé d'un signe, gravé juste sur le rebord, qui ressemble à la partie supérieure d'un *l*. Compte tenu de la longueur de la lacune de droite, je propose de restituer [*'dn k*] '*l'rs*, '[seigneur de tou] te la terre'. Ce titre de Ba'al rappellerait celui donné à YHWH en Josh. 3:11, 13; Mich. 4:13; Zech. 4:4; 6:5; Ps. 97:5. A l'extrémité gauche de la ligne 15, on ne voit plus que *b'l* et une lacune ne pouvant avoir contenu plus de deux lettres. Le *t* généralement restitué n'a laissé aucune trace. On pourrait compléter *b'l[ty* 'par son pacte' mais aussi *b'l[m* 'par les dieux'.

Tous les interprètes ont cru que la dernière proposition de la grande inscription était incomplète et que le texte gravé sur les tranches latérales et supérieure continuait la phrase mutilée écrite sur la tranche inférieure ou ligne 15. C'est une erreur remontant à l'*editio princeps*. La consultation du moulage montre que le texte des tranches latérales et supérieure n'est pas la suite de la ligne 15. Ce qui apparaît sur la tranche latérale gauche (quand on regarde le verso) n'est pas le commencement de l'inscription des trois tranches, mais l'envers de sa fin, et pour lire l'inscription des tranches, il est nécessaire de retourner la tablette. La cassure qui a endommagé le début de l'inscription des trois tranches est celle qui a affecté le début, et non la fin, de la ligne 15. Un examen attentif des photographies des tranches reproduites dans l'article de R. du Mesnil du Buisson¹¹ permet, à lui seul, de saisir cette particularité, dont il n'a jamais été tenu compte et qui invite à traiter l'inscription des tranches comme un texte indépendant de celui qui s'achève à la ligne 15.

Les premières lettres lisibles de la tranche de gauche (quand on regarde le recto) sont un *š* et un *t*. Le *š* est certain, identique à celui du mot *qdšn* à la ligne 12 de l'inscription du champ. Il est impossible de distinguer la moindre trace du *l* indiqué par Cross et Saley. On lit ensuite *hwrn 'š . rtm . py . wšb' . šrt . wšmh 'št . b'l . q[d]*š. Le *r* de *rtm* est une lecture

10 Voir *Syria* 48 (1971), 401, n. 5.

11 *Mélanges syriens*, 434.

de Dupont-Sommer qui paraît assez sûre, car on discerne bien le long jambage incliné en bande qui caractérise cette lettre. *rtm* est probablement un verbe au parfait, à la 3e personne du singulier, signifiant 'lier'.¹² Du dernier mot, on ne voit que *q* et *š*. La lettre du milieu a été écrasée, mais semble avoir été courte. On restituera donc *q[d]š* 'saint', avec Torczyner, Van den Branden, Cross et Saley.

Pour le premier mot, l'éditeur a restitué *'št* 'femme', en en faisant une apposition à *'lt* 'déesse', qu'il rétablissait à la fin de la ligne 15. La solution de continuité qu'il faut reconnaître entre la ligne 15 et l'inscription des tranches nous contraint à reconsidérer la traduction de cette dernière. Si on garde au début *'št*, on traduira: "[La fem] me de Horon qui a lié sa gueule (= la gueule de l'Etrangleuse), ses co-épouses (sont au nombre de) sept, les femmes du seigneur saint (sont au nombre de) huit." Le *-y* de *šrtȳ*, s'il est bien un suffixe de 3e personne, ne peut se rapporter qu'à la femme de Horon, et non à Horon lui-même comme l'a cru Albright ("his seven concubines"). Cette assertion mythologique aurait pour but de rappeler que Horon a tout un harem.¹³ Mais il n'est pas sûr que le premier mot soit *'št*, et la lacune est assez grande pour que deux lettres aient disparu. Je propose de restituer *lhšt hwrn*... 'conjuración de Horon', c'est-à-dire conjuration appartenant à Horon ou invoquant Horon (à distinguer de l'expression *lhšt l-* 'conjuración contre'), et de faire du suffixe *-y* de *šrtȳ* un suffixe de 3e personne se rapportant à la femme qui est censée prononcer la formule. On traduira alors: "[Conju] ration de Horon qui a lié la gueule (de l'Etrangleuse): mes co-épouses (sont au nombre de) sept, les femmes du seigneur saint (sont au nombre de) huit." La femme enceinte ou la jeune mère qui répétait cette conjuration se comptait elle-même au nombre des épouses de Horon et était assurée de bénéficier de la protection que le dieu guérisseur se devait d'accorder aux dames de son harem.

Les deux lignes gravées sur la sphynge du recto ont été lues correctement par Cross et Saley. Comme le *k* final de la ligne 1, le *n* de *llyn*, à la fin de la ligne 2 a été écrit dans le champ et est bien visible sur le moulage en dessous du second ' de la ligne 3 de la grande inscription; si la haste inférieure de ce *n* semble anormalement courte, c'est que le scribe a été gêné par les pattes antérieures de la sphynge. *llyn* est un pluriel féminin de forme araméenne signifiant 'les nocturnes'. En conséquence, le verbe *br* doit être rendu par un pluriel, de l'impératif ou du parfait à la 3e personne. Le parfait est préférable, car le verbe parallèle *blk*, de l'inscription gravée sur la louve, est plus sûrement un parfait qu'un impératif.¹⁴

L'inscription de la louve est beaucoup plus difficile. Seule la lecture des deux derniers mots est assurée: *hšt . blk*. Le mot *hšt* est précédé d'un point de séparation, et non par le *p* qu'ont

12 Cf. hébreu *rē'tōm* 'attache' en Mic. 1:13, ougaritique *'irtm* 'je lierai', en III AB, IV:3, arabe *'artam* 'bègue' ('celui dont la langue est liée').

13 Harem dans lequel entre *'um phl*, fille de la déesse solaire ougaritique, selon mon interprétation de la tablette RS 24.244 (voir Syria 46 [1969], 254). Sur Horon, voir en dernier lieu P. Xella, "Per una riconsiderazione della morfologia del dio Horon," *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli* 32 (1972), 271-86.

14 J. Friedrich et W. Röllig (*Phönizisch-punische Grammatik*, 2nd ed. [Rome, 1970], 75, no. 163) estiment que *blk* est un impératif, mais ne peuvent alléguer d'autres exemples phéniciens.

discerné Cross et Saley. Le premier mot de ce petit texte demeure à mes yeux énigmatique. On voit à droite, gravé sur la cuisse de la louve, un signe déconcertant. Le dessin qu'en a donné R. du Mesnil du Buisson le fait ressembler à un *n*, mais ne reproduit pas un trait parallèle au crochet supérieur. L'éditeur a lu *w*, Cross et Saley proposent *b*, Dupont-Sommer et Albright *m*. Cette dernière lecture me semble la moins improbable, si l'on admet que le *m* a pu être écrit de travers. Vient ensuite ce qui ressemble à un *b* muni d'un crochet supplémentaire. La lecture *m* est exclue par l'incurvation très accusée du jambage de droite, et c'est un *b* qu'ont retenu la plupart des épigraphistes. Mais ce *b* ne doit pas être seul: le crochet supplémentaire risque d'appartenir à une autre lettre, sans pour autant se rattacher au trait vertical qu'on aperçoit ensuite et qui ne fait partie ni du *t* qu'on a cru lire ensuite, ni du *z* supposé par l'éditeur. Malgré la présence d'une grande barre qui paraît caractériser un *t*, la lecture de la dernière lettre du premier mot n'est rien moins que sûre, car le signe est endommagé par l'anfractuosité sise au contour antérieur de la cuisse de l'animal. On est tenté de lire *mbzi* 'les pillardes', mais le *z* est trop conjectural. Après la barre de l'éventuel *t*, et au dessus du point de séparation précédant *hst*, quelques traits donnent l'illusion de lettres parmi lesquelles Cross et Saley croient discerner un *l*. C'est fort douteux. Il me paraît impossible de traduire autre chose que *hst . blk* "sont allé(s) par les rues."¹⁵

Sur le corps du dieu, au verso, le moulage ne permet pas de vérifier la lecture de la ligne 1 proposée par l'éditeur, *sz zt* (*szyt* selon Albright), non plus que le *śś[m]* de Cross et Saley. Le *s* que R. du Mesnil du Buisson a cru discerner et qu'il a dessiné serait tout à fait étranger à la paléographie de la tablette. De la première lettre, on ne reconnaît nettement qu'un jambage incliné comme celui d'un *m* ou d'un *n*. De la seconde lettre, seule une haste inclinée en sens inverse de la précédente est perceptible. La distance séparant les deux hastes est telle que seule la juxtaposition d'un *m* et d'un *ś* dont les éléments horizontaux ne sont plus visibles peut l'expliquer. La troisième lettre, après un petit trou, est manifestement un *'*, comme Cross et Saley l'ont reconnu, et non un *t*. Ce mot, que je lis *mś'*, est suivi d'un point de séparation, puis d'un *l*. Cross et Saley croient voir après le *l* un *y*, mais il n'apparaît que trois points, si peu appuyés qu'on n'ose pas les attribuer au graveur.

À la ligne 2, *pth*, inscrit sur le baudrier du dieu, est beaucoup plus clair sur le moulage que sur les photographies. Le *l* découvert par Cross et Saley sous l'aisselle du dieu est illusoire. La ligne 3 est certaine: *y. w'*, et de même la ligne 4: *wr . l*. La lecture de Cross et Saley pour les lignes 3 et 4, *w'[l] y rd*, "and let him not come down," n'est aucunement vérifiable; il serait de surcroît étrange que la négation prohibitive fût *'l*, alors qu'on trouve *bl* dans la grande inscription (lignes 6 et 8). En revanche, Cross et Saley ont eu raison de lire *mzzt* à la ligne 5. Le *t* de ce mot est gravé dans le champ, à gauche de l'image divine. La ligne 5 de la petite inscription se continue par deux mots écrits entre les lignes 11 et 12 de la grande et que tous ont lus *yś' . śmś*.

Cross et Saley ont été les premiers à tenir compte de deux lettres gravées sur la jambe du dieu, entre deux plis du vêtement, et d'un *s*, identique à ceux de la grande inscription (ligne 2),

15 Comparer la construction de *hûşôt* en Lam. 2:21.

qui leur fait suite dans le champ. Ils ont lu *lssm* 'ô Sasom'. Le second *s* est certain, le premier est très probable. Mais je suis incapable de découvrir la moindre trace du *m*, et pour la première lettre, un *n* me semble beaucoup plus sûr qu'un *l*, de sorte que je lirai *nss*. Entre les lignes 12 et 13 de la grande inscription, il faut lire *hlp*, avec Cross et Saley, et non *hl* (R. du Mesnil du Buisson) ou *hld* (Torczyner), puis *wldr* (Cross et Saley), bien qu'il ne subsiste du *r* que le jambage de droite. Enfin, Cross et Saley ont eu raison de signaler la présence de deux lettres, négligées auparavant, écrites sur la jambe du dieu en dessous du dernier pli. La première de ces lettres est sûrement un '*;* la seconde présente la courbure caractéristique d'un *p* suivie d'un point.

Voici la transcription que je propose pour le texte gravé sur le corps du dieu et débordant, par endroits, sur le champ du verso :

mš' . *l*
ptḥ
y . w'
wr . l
mzšt ys' . šmš
nss
hlp . wldr
'p .

Le substantif *mš'* est connu en phénicien avec le sens de 'lever du soleil'. Il a ici pour parallèle '*wr* 'lumière'. *l-ptḥy* contient un substantif correspondant à l'hébreu *petah* 'ouverture, porte', suivi d'un suffixe de 3^eme personne, *-y*, qui doit se rapporter à celui ou à celle pour qui la conjuration est prononcée. Il a pour parallèle *l-mzšt* où il faut reconnaître l'équivalent de l'hébreu *m^ezūzōt*, 'montants de porte'. Le verbe de cette phrase est *ys'*, qui a pour sujet *šmš* 'le soleil'. Comme *ys'* paraît avoir deux compléments directs, *mš'* et '*wr*, il faut le comprendre non comme un *qal* ('le soleil s'est levé'), mais comme un *yiphil*: 'le soleil a fait se lever'. *nss* est un verbe apparenté au participe hébraïque *nosēs* qui semble signifier "s'affaiblir, disparaître" en Isa. 10:18 et à l'araméen *n^esīs* 'affaibli, attristé'. *nss* est repris par deux verbes: *hlp* 'passer' et '*p* 's'envoler'. Ils ont tous trois le même sujet, non exprimé, que les verbes '*br* et *hlk* des petites inscriptions du recto, c'est-à-dire les créatures nocives hantant les nuits. Pour *ldr*, je retiens une suggestion de Cross et Saley: ce serait l'abréviation d'une locution identique à *l^edōr wādōr* de l'hébreu.

La petite inscription du verso se traduira donc: "Le soleil a fait se lever l'aurore à sa porte, la lumière aux montants de la porte. Elles se sont affaiblies, elles ont passé et pour toujours se sont envolées." On remarquera dans ce texte la présence d'un parallélisme poétique comparable à celui que j'ai cru déceler dans l'inscription de la seconde tablette d'Arslan Tash et à celui des lignes 5-13 de la grande inscription.